



Reforme des diplômes d'Etat du travail social : l'Uniopss mobilisé !

📅 Publié le 4 juillet 2025

👤 De Uniopss

DROIT SOCIAL - RH

ARTICLE

INFO NATIONALE



A la demande de Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, lors de la dernière séance plénière du Haut Conseil du travail social (HCTS), une réunion a été organisée par

la DGCS le 25 juin à propos de la refonte des 5 diplômes d'Etat du travail social de niveau 6 (ASS, ETS, ES, EJE, CESF) et des blocs de compétences (4 blocs : 1 transversal, 2 communs et 1 spécifique), prévue pour une entrée en vigueur à la rentrée 2026. L'Uniopss est intervenue à cette occasion.

Face aux transformations sociétales et aux nouvelles attentes des professionnels comme des personnes accompagnées, il apparaît nécessaire de repenser régulièrement le contenu des formations. Le projet présenté lors de la réunion du 25 juin s'inscrit dans la continuité de réflexions menées depuis plusieurs années. C'est une réforme qui vise à faciliter les passerelles, à clarifier ce qui est commun à l'ensemble des travailleurs sociaux et ce qui relève des compétences particulières de chaque spécialité. L'attractivité des métiers du travail social est aussi un argument avancé comme objectif visé.

Après une présentation des éléments qui avaient évolué dans les référentiels, les prises de parole de la plupart des acteurs ont souligné, non une opposition à la réforme ni au socle commun, bien au contraire, mais une préoccupation quant au risque de dilution des spécificités de chaque métier dans un tronc commun trop large et quant au décalage important entre cette proposition et la réalité du terrain vécue par les professionnels et les employeurs.

Ainsi, l'apport théorique sur des concepts fondamentaux comme l'autodétermination ou la déontologie est reconnu par tous les acteurs présents comme indispensable, mais il est craint que la réforme ne prépare pas suffisamment aux réalités du métier. Le risque est d'augmenter le choc déjà actuellement ressenti par les professionnels entre les concepts étudiés et les attendus concrets du poste sur le terrain, dans des équipes très en tension et où les employeurs ont besoin d'embaucher des professionnels tout de suite opérationnels.

En ce sens, l'Uniopss a rappelé l'importance du socle commun pour développer une culture et une connaissance communes des différents acteurs du travail social mais a souhaité également alerter sur le fait que les employeurs associatifs font remonter une grande difficulté avec les jeunes professionnels, insuffisamment préparés aux réalités de terrain et d'accompagnement, dans des équipes réduites et en tension et donc confrontés à un quotidien professionnel générant stress, fatigue et frustration. Des professionnels également pas assez formés aux spécificités des publics à accompagner, avec pour conséquence observée des départs très

rapides de ces jeunes professionnels et donc une rupture dans la continuité des accompagnements.

Si la formation initiale pouvait être vue comme une première entrée dans le secteur et que la montée en compétences spécifiques pouvait s'acquies ensuite, l'Uniopss a explicité que les employeurs associatifs n'avaient pas, car trop en tension pour une très grande partie d'entre eux, la possibilité de former les nouveaux salariés aux spécificités des publics, qu'ils avaient besoin de professionnels formés et compétents pour être opérationnels dès la prise de poste.

De plus, la question du sens et de l'engagement est un facteur déterminant d'identité professionnelle dans ces métiers. Il est donc nécessaire que les évolutions permettent d'acquies les compétences indispensables, alors que les personnes à accompagner connaissent des situations plus complexes que précédemment, dans tous les secteurs des solidarités.

Cette réforme cohérente doit donc maintenant être menée, tout en tenant compte d'un certain nombre de précautions, qui seront également à prendre en compte dans la suite du processus et pour les prochaines relectures des diplômes du travail social à venir. Cela d'autant que l'Uniopss a souligné qu'une réforme des diplômes s'inscrivait dans un écosystème et ne pouvait pas être totalement déconnectée des autres éléments et facteurs qui constituent et impactent cet écosystème.

Fidèle à son approche constante, l'Uniopss considère donc que toute réforme du travail social doit s'inscrire dans l'objectif d'un meilleur accompagnement des personnes : la qualité des formations est une condition indispensable de la qualité des accompagnements. Il s'agit bien alors d'une vision ambitieuse du travail social au service des personnes comme des professionnels et des associations.

Note d'information du 04/07/2025

Numéro de fiche

113.52 Ko